



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Compte rendu succinct de la séance du
25 JUIN 2009

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 39,
L'an deux mil neuf, le vingt-cinq du mois de juin, à 20 heures, le Conseil Municipal,
dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil
Municipal en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DELATTRE, Maire,
Parlementaire Honoraire.

PRÉSENTS : M. DELATTRE, Mme CAVECCHI, M. SALLOT, M. CHANUDET, Mme BETIS,
M. SOUIED, Mme HINAUX-PAUTARD, M. BENLARBI, Mme DODIN,
M. VERBRUGGHE, M. MELKI, Mme CATUSSE, Mme BAUGÉ, M. FINCK,
Mme MICHAUT-NICOLAE, M. LANDRY, Mme WOZNIK, M. JABR, M. FERNANDEZ,
Mme MOSER, M. YVARS, M. SANZ, Mme GONZALEZ, Mme VIEILLARD- BRUMENT,
M. HINDRÉ, M. DONOT, Mme LEFÈVRE, M. SÉBAOUN, Mme LEVAILLANT,
Mme CHARRIÈRES, M. BEN HABIB, Mme AUBOIN, M. BOURNONVILLE.

ABSENTS : Mme BAIN Absente
M. LANDRIOT Absent
Mme LASCOT (Pouvoir à Mme BETIS)
M. MONTOUT (Pouvoir à M. YVARS)
Mme MERCHIE (Pouvoir à Mme DODIN)
M. RAISSÉGUIER (Pouvoir à M. SÉBAOUN)

SECRETARE : M. HINDRÉ

Le Conseil Municipal convoqué le 16 juin 2009, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-6 du Code
Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein du Conseil
Municipal : Emilien HINDRÉ a reçu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire et les
a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant le Conseil Municipal qu'une question diverse a été portée à l'ordre du jour. Les Elus de l'Opposition se sont vus remettre :

- une nouvelle version de la délibération n°23 du jeudi 25 juin 2009, concernant une convention-type pour la mise à disposition d'un chien de travail pour la Police Municipale.
- Un exemplaire de la délibération n°11 du 28 mai 2009, modifiée en date du 16 juin 2009, suite à une erreur matérielle (erreur de montant pour le lot n°5 : il fallait lire 348 000 € HT et non 248 000 € HT) pour la requalification des espaces extérieurs du Quartier Fontaine Bertin.

QUESTION N°1

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET VILLE. (M. SOUIED)

Monsieur le Maire sort de la salle pour les questions n° 1 et n° 2. Madame CAVECCHI prend la présidence de la séance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2008 qui se présente ainsi dans ses résultats :

Libellés	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		344 902.23 €		1 625 312.74 €
Opérations de l'exercice....	9 748 707.25 €	7 904 422.00€	35 473 397.07 €	37 224 202.32 €
TOTAUX.....	9 748 707.25 €	8 249 324.23 €	35 473 397.07 €	38 849 515.06 €
Résultats de clôture.....	1 499 383.02 €			3 376 117.99 €
Restes à réaliser.....	3 795 034.26 €	3 254 475.82 €	0 €	0 €
TOTAUX CUMULÉS.....	5 294 417.28 €	3 254 475.82 €	0 €	3 376 117.99 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	2 039 941.46 €			3 376 117.99 €

RÉSULTAT GLOBAL + 1 336 176.53 €

APRES en avoir délibéré, à la majorité, avec l'abstention du Groupe « Franconville Citoyenne » LE CONSEIL MUNICIPAL, CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser et ADOPTE le Compte Administratif 2008 de la Ville sous la Présidence du Premier Maire-Adjoint, Madame CAVECCHI.

QUESTION N°2

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – ASSAINISSEMENT (M. SOUIED)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2008 de l'Assainissement qui se présente ainsi dans ses résultats :

Libellés	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		48 433.21 €		47 240.73 €
Opérations de l'exercice.....	1 399 582.58 €	1 117 465.69 €	655 763.42 €	591 940.78 €
TOTAUX.....	1 399 582.58 €	1 165 898.90 €	655 763.42 €	639 181.51 €
Résultats de clôture.....	233 683.68 €		16 581.91 €	
Restes à réaliser.....	43 732.48 €	310 528.83 €	0 €	0 €
TOTAUX CUMULÉS.....	277 416.16 €	310 528.83 €	16 581.91 €	0 €
RÉSULTATS DÉFINIFS		+33 112.67 €	-16 581.91 €	
RÉSULTATS REFORMÉS(*)		+ 25 676.22 €		

RÉSULTAT GLOBAL +9 094.31 €

(*) Les résultats réformés tiennent compte de la reprise par le Comptable du solde du compte 1688 relatif aux ICNE (intérêts courus non échus) présents dans la balance d'entrée qui a pour effet la réduction du résultat d'investissement reporté.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, ADOPTE le Compte Administratif 2008 du budget assainissement sous la Présidence du Premier Maire-Adjoint, Madame CAVECCHI.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

QUESTION N°3

OBJET : COMPTE DE GESTION – BUDGET VILLE – ANNÉE 2008. (M. SOUIED)

Le Compte de Gestion 2008, qui retrace la comptabilité tenue par le Trésorier Principal, est en concordance avec le Compte Administratif de la ville (à l'exception de la décision modificative 2 portant uniquement sur les ouvertures de crédits, pour des raisons techniques, mais sans impact sur les résultats d'exécution qui n'a pas été prise en compte).

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE d'adopter le Compte de Gestion budget ville du Trésorier Principal de la Commune pour l'exercice 2008.

QUESTION N°4

OBJET : COMPTE DE GESTION – BUDGET ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2008.

(M. SOUIED)

Le Compte de Gestion 2008, qui retrace la comptabilité tenue par le Trésorier Principal est en concordance avec le Compte Administratif du budget assainissement.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'adopter le Compte de Gestion – Budget Assainissement - du Trésorier Principal de la Commune pour l'exercice 2008.

QUESTION N°5

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2008 – BUDGET VILLE. (M. SOUIED)

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de 3 376.117,99 Euros comme suit :

- 2 039 941.46 € en section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le déficit de la section d'investissement,
- 1 336 176.53 € en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

APRES en avoir délibéré, à la majorité, avec l'abstention du Groupe « Franconville Citoyenne », LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'affecter ce résultat et d'inscrire les crédits correspondant au budget supplémentaire 2009.

QUESTION N°6

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE VILLE – EXERCICE 2009 (M. SOUIED)

APRES en avoir délibéré, à la majorité, avec l'abstention du Groupe « Franconville Citoyenne, LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE le Budget Supplémentaire 2009 de la Ville présentés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre ainsi dans ses résultats :

- Dépenses 1 450 729,53 €
- Recettes 1 450 729,53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre ainsi dans ses résultats :

- Dépenses 6 926 691,31 €
- Recettes 6 926 691,31 €.

QUESTION N° 7

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2009.
(M. SOUIED)

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE le Budget Supplémentaire 2009 Assainissement, présentés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre ainsi dans ses résultats :

- Dépenses - 16 581,91 €
- Recettes - 16 581,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre ainsi dans ses résultats :

- Dépenses 293 946,92 €
- Recettes 293 946,92 €.

QUESTION N° 8

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR – CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – BUDGET VILLE. (M. SOUIED)

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables concernant les produits locaux des années 1997 à 2008 pour un montant de 4 088,41 €uros et d'inscrire la dépense au budget ville 2009.

QUESTION N° 9

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2009 A CARACTÈRE SOCIAL – SCOUTS DE FRANCE FRANCONVILLE. (Mme BETIS)

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE d'accorder une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 370 €, « Scouts de France » pour participer aux frais de transport d'un départ en séjour de jeunes en juillet 2009.

QUESTION N° 10

OBJET : AIDES EXCEPTIONNELLES ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS A CARACTÈRE SPORTIF – EXERCICE 2009. (M. CHANUDET)

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'attribuer une aide exceptionnelle aux Associations à caractère sportif suivantes :

- . Tennis de Table 235 €
- . Collège Epine Guyon 1 500 €
- . Basket Club Franconville /Plessis-Bouchard 30 000 €
- . Hand Ball Club 4 000 €.

M. le Maire demande que la Conseil Municipal se recueille quelques instants à la mémoire de Monsieur Sava POPIC, entraîneur du Hand Ball Club, décédé le 19 juin 2009, à Franconville.

QUESTION N°11

OBJET : AIDE EXCEPTIONNELLE ACCORDÉE AUX ASSOCIATIONS A CARACTÈRE CULTUREL – EXERCICE 2009. (Mme HINAUX-PAUTARD)

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE** d'attribuer une aide complémentaire à l'Association « Union Culturelle des Portugais de Franconville » d'un montant de 450 €, en complément d'une première aide de 552 € accordée dans le cadre du Budget Primitif 2009.

QUESTION N°12

OBJET : REMBOURSEMENT DE SUBVENTION CONSENTIE A LA SEMAF.
(M. LE MAIRE)

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE** d'accepter le remboursement de la subvention pour un montant de 40.000 €, accordée par la ville à la SEMAF en 2003.

QUESTION N°13

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE DE L'OPH VAL-D'OISE HABITAT POUR LA REQUALIFICATION DES ESPACES EXTÉRIEURS « TRANCHE II » DE LA RÉSIDENCE MONTEDOUR. (M.SALLOT)

Dans le cadre de l'amélioration de la lisibilité du site, de la requalification de l'environnement urbain et de la sécurité, des travaux menés par l'OPH Val-d'Oise Habitat sont en cours sur les espaces extérieurs de la résidence Montédour.

Le programme de réhabilitation consiste en la démolition partielle d'un parking silo visant à aménager un niveau R-1 de stationnements fermés et sécurisés, à restituer une esplanade en cœur d'îlot, à créer une aire de stationnement en surface de 25 places, et à installer des bornes enterrées de tri sélectif en collaboration avec le Syndicat EMERAUDE.

La commune a été amenée à participer au plan de financement de requalification des espaces extérieurs de la tranche 2 pour un montant de 298 967 €. Par la suite, une subvention supplémentaire a été demandée par le bailleur pour un montant de 65 857 €, afin de compléter l'absence de subvention du Conseil Régional prévu initialement. En effet, ce dernier a refusé de participer à la tranche 2, pour avoir contribué financièrement à l'opération globale lors de l'attribution de la subvention de la tranche 1.

APRES en avoir délibéré, à la majorité, avec l'abstention du Groupe « Agir pour Franconville », **le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** d'attribuer une subvention communale de 65 857 € à l'OPH VAL-D'OISE HABITAT, **et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à l'attribution de cette subvention et à l'accompagnement de ce projet,

QUESTION N°14

OBJET : UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE POUR L'EXERCICE 2008 (FSRIF). (M. FINCK)

Le Conseil Municipal demande l'approbation de l'utilisation des crédits correspondant au FSRIF comme en attestent le Compte Administratif de l'exercice 2008 et le rapport joint à la délibération.

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE** de l'utilisation de ces crédits.

QUESTION N°15

OBJET : ACTIVITÉS PÉRI-SCOLAIRES : CRÉATION DE TARIFS DÉGRESSIFS.

(Mme CAVECCHI)

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de créer des tarifs dégressifs à compter du 1^{er} septembre 2009, selon le tableau ci-dessous :

TARIFS au 1er septembre 2009				
ACTIVITES	familles hors franconville	familles franconvilleoises		
	pour chaque enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
PRE	2,30 €	2,30 €	2,07 €	1,95 €
POST	3,10 €	3,10 €	2,79 €	2,63 €
POST ETUDE et SOUTIEN SCOLAIRE	1,50 €	1,50 €	1,35 €	1,28 €
MERC/VACANCES 1 J avec repas	9,08 €	9,08 €	8,09 €	7,56 €
MERC/VACANCES 1/2 J avec repas	6,16 €	6,16 €	5,39 €	5,02 €
MERC/VACANCES 1/2 J sans repas	3,58 €	3,58 €	3,15 €	2,98 €

QUESTION N°16

OBJET : APPROBATION DES ACTIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES (CMJ). (M. MELKI)

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE, à l'unanimité, des propositions d'actions émises par le Conseil Municipal des Jeunes et valide les propositions d'activités suivantes :

- **L'organisation un « Bal de Promo » pour les élèves de Troisième des 4 collèges de la commune pour le 26 juin 2009 ;**
- **La création d'un journal municipal des jeunes nommé « le CMJ News ».**
- **La validation du nom « la K'Fête » et du fonctionnement de l'Espace Jeunes en lieu et place de l'ancien boulodrome.**
- **La mise en place une campagne de sensibilisation à la propreté de la ville, pendant la semaine du Développement Durable (mars ou avril 2010), sous forme d'exposition.**
- **Stage de formation au PSC 1 pour une prévention auprès de leurs camarades collégiens.**

QUESTION N°17

OBJET : ACQUISITION D'UNE PARTIE DES PARCELLES INITIALEMENT CADASTRÉES C1337, C1338, C1340 ET C1343. (M. SALLOT)

La SNC LA COUDRAIE, est propriétaire à Franconville de terrains situés au lieudit « Bois des Montfrais », dont les parcelles sont cadastrées C1337, C1338, C1340 et C1343, situées dans la continuité de terrains appartenant à la Ville. La cession de ces 6 460 m² de terrains à la commune, à l'euro symbolique, permettrait de créer une unité foncière favorable à un projet d'implantation dans le cadre du développement économique. En contrepartie, la ville s'engage :

- à prendre en charge la réfection de la voirie principale des terrains desservants ces parcelles et à l'intégrer, à échéance, dans le domaine public de la ville.
- à prendre en charge une partie des frais d'études géotechniques et environnementales engagés par la SNC LA COUDRAIE dans la limite de 25 000€ H.T.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, Le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE l'acquisition, à l'euro symbolique, d'une partie des parcelles initialement cadastrées C1337, C1338, C1340 et C1343 appartenant à la SNC LA COUDRAIE.

QUESTION N° 18

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE AP 765 APPARTENANT A M. RENÉ DENEUX. (M. SALLOT)

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE l'acquisition de la parcelle AP 765 d'une superficie de 186m², pour un montant de 2 790,00 € compte tenu de son emplacement et de sa destination en espaces verts, celle-ci étant entretenue par les soins des Services Municipaux.

QUESTION N° 19

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES AO 715 ET AO 1092 – RUE DES PETITS CHAMPS A L'EURO SYMBOLIQUE. (M. SALLOT)

Le rue des Petits Champs a été créée dans les années 1970 dans le cadre de la construction de la résidence La Garancière. En 1974, il avait été proposé que la rue des Petits Champs soit classée dans le domaine public après qu'une partie de la rue des Grands Noyers ait été déclassée et cédée à la Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts. En 1975, le Conseil Municipal avait déclassé et cédé cette partie de voie, mais la cession de la rue des Petits Champs par la copropriété et son classement dans le domaine public n'avait cependant pas eu lieu.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de procéder à l'acquisition des parcelles AO 715 d'une superficie de 68 m² et AO 1092 d'une superficie de 1711 m² à l'euro symbolique auprès de la copropriété « La Garancière V », DE CLASSER dans le domaine public communal la rue des Petits Champs.

QUESTION N° 20

OBJET : CRÉATION D'UNE « VOIE DOUCE » LE LONG DE LA VOIE SNCF, ENTRE LA RUE HENRI BARBUSSE ET LA RUE DE LA COTE ROTIE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ILE DE FRANCE, DU SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE (S.T.I.F.) ET DU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL-D'OISE.

(M. HINDRÉ)

Dans la continuité des aménagements des abords de la gare liés à la suppression des PN 6 et 7, la Ville de Franconville envisage, en 2010, la création d'une « voie douce » le long de la voie SNCF, entre la rue Henri Barbusse et la rue de la Côte Rôtie, dédiée exclusivement aux bus dans le sens Henri Barbusse vers Côte Rôtie, aux cyclistes et aux piétons.

En prévision de la réalisation de cette opération, il convient, dès à présent, de solliciter des aides financières auprès de nos partenaires : la Région Ile-de-France, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et le Conseil Général du Val-d'Oise.

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL SOLLICITE des subventions auprès du S.T.I.F., de la Région Ile-de-France et du Conseil Général du Val d'Oise et de tout autre financeur éventuel, ACCEPTE les conditions de subventions suivantes :

- ♦ S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification des subventions.
 - ♦ S'engage à prendre en charge le fonctionnement et la maintenance de l'aménagement réalisé.
 - ♦ S'engage à tenir les partenaires informés de l'avancement des réalisations.
 - ♦ S'engage à assurer une communication sur la participation financière des partenaires.
- **APPROUVE** le plan de financement et l'échéancier prévisionnel.
- **S'ENGAGE** à transmettre dans les meilleurs délais, le projet d'aménagement définitif et les détails quantitatifs estimatifs retenus pour le dossier de consultation des entreprises.

QUESTION N° 21

OBJET : REQUALIFICATION DES ESPACES EXTÉRIEURS DU QUARTIER DE LA FONTAINE BERTIN - AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ AVEC L'ENTREPRISE RETENUE (LOT N° 4).

(M. VERBRUGGHE)

Dans le cadre du réaménagement des espaces extérieurs de la Résidence Fontaine Bertin, la Commission d'Appel d'Offres du 9 avril 2009 a déclaré le lot n°4 – maçonnerie, pavage – infructueux et a décidé d'un nouvel appel d'offres. Le 19 juin 2009, la Commission d'Appel d'Offres a choisi l'Entreprise **Les Compagnons Paveurs**.

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la requalification des espaces extérieurs du quartier de la Fontaine Bertin – lot n°4 – Maçonnerie-Pavage avec l'Entreprise Les Compagnons Paveurs pour un montant de 602.043,72 € H.T, ainsi que tous les documents y afférant.

QUESTION N° 22

OBJET : FOURNITURE ET POSE D'UN ABRI POUR VELOS DEVANT L'HOTEL DE VILLE. - FOURNITURE ET POSE DE SUPPORTS VELOS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE. (M. HINDRÉ)

Dans le but d'inciter les employés municipaux et les administrés à se rendre à l'Hôtel de Ville en deux-roues et suite à de nombreuses demandes de la part des usagers de pouvoir disposer d'un parking à vélos couvert et sécurisé à proximité de l'entrée de ce bâtiment public, la Ville de Franconville a étudié la fourniture et la pose d'un abri adapté aux deux-roues. Il est également proposé la mise en place de supports pour vélos à l'entrée de certains équipements et à proximité des secteurs les plus commerçants.

Le stationnement des deux-roues aux abords de la gare sera traité dans le cadre d'un autre projet en lien avec le STIF et la SNCF. La Région Ile-de-France prévoit des subventions au titre de ces aménagements.

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL SOLLICITE des subventions auprès de la Région Ile-de-France AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant., ACCEPTE les conditions de subventions suivantes :

- ♦ S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification des subventions.
- ♦ S'engage à prendre en charge le fonctionnement et la maintenance de l'aménagement réalisé.
- ♦ S'engage à tenir la Région Ile-de-France informée de l'avancement des réalisations.
- ♦ S'engage à assurer une communication sur la participation financière de la Région Ile-de-France.

Et APPROUVE le plan de financement et l'échéancier prévisionnel.

QUESTION N° 23

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CHIEN DE TRAVAIL POUR LA POLICE MUNICIPALE. (Mme DODIN)

10 postes d'agents de Police Municipale ont été créés par délibération du 16 décembre 2008, dont 2 emplois de policiers maîtres chien. Un recrutement de policier, maître chien vient d'être effectué.

Il y a donc lieu d'établir une convention-type afin de définir les conditions de la mise à disposition du chien de travail.

APRES en avoir délibéré, à la majorité, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE la convention-type de mise à disposition de chiens de travail entre la ville de

Franconville et les policiers municipaux, propriétaires des chiens et AUTORISE le maire à signer ladite convention-type avec chaque policier municipal, propriétaires des chiens,

QUESTION N°24

OBJET : PARTICIPATION AU DISPOSITIF D'AIDE FINANCIÈRE APPELÉ « BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE » A DESTINATION DES JEUNES DE 18 A 25 ANS EN ECHANGE D'UNE ACTIVITÉ BÉNÉVOLE D'INTÉRÊT COLLECTIF. (M. MELKI)

L'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas toujours à la portée de potentiels candidats et de leur famille, alors que ce document est parfois primordial dans la quête d'un emploi. La ville de Franconville a décidé de mettre en place le dispositif de la bourse au permis de conduire (pour les 18-25 ans) faisant l'objet, au niveau national, d'un partenariat entre l'Association des Maires de France et le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable.

En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à réaliser une activité à caractère social ou humanitaire de 60 heures. Cette bourse est fixée à 75% du montant global de la formation dispensée par l'auto-école, plafonné à 900€ et sera versée directement aux auto-écoles domiciliées sur de la Ville de Franconville dispensatrices de la formation.

APRES AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'approuver les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile versée directement aux auto-écoles de la Ville de Franconville dispensatrices de la formation.

QUESTION N°25

OBJET : DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES du 23 mars au 20 mai 2009.

Le Conseil Municipal prend acte que les décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L. 2122-22 ont été portées à la connaissance des membres du Conseil municipal :

- Marché n°09BAT011 – Réfection de la terrasse et des faux plafonds au réfectoire Ferdinand Buisson pour un montant de 22.628,92 € TTC (terrasse) et 23.475,09 € TTC (faux plafonds).
- Location d'un spectacle de cirque du 15 au 19 juin 2009 auprès de la Cie « la Gadjolita » pour un montant de 700 € TTC.
- Contrat avec la Ste Arscènique pour une animation interactive virtual gestxtreme dans le cadre de la fête de l'Enfance/Jeunesse du 14 juin 2009 d'un montant de 3.898,96 € TTC.
- Contrat d'exploitation de progiciel en mode hébergé avec la Ste OEM Terminal & Smart Objectcts pour une durée d'un an dont la redevance annuelle s'élève à 1.148,16 € TTC.
- Contrat avec la Ste Zizanie pour une animation spectacle déambulatoire dans le cadre de la fête de l'Enfance/Jeunesse du dimanche 14 juin 2009 d'un montant de 5.095,65 € TTC.
- Contrat avec la Ste Arscenique pour une animation spectacle ground FX dans le cadre de la fête de l'Enfance/Jeunesse du dimanche 14 juin 2009 d'un montant de 4.811,51 € TTC.
- Contrat avec la Ste Arscenique pour la location d'un écran illumate avec effet painting dans le cadre de la fête de l'Enfance/Jeunesse du 14 juin 2009 d'un montant de 3.990 € TTC.
- Création d'une régie d'avances pour l'Ecole de Musique à compter du 06/04/2009.
- Marché n°09POL006 – Fourniture d'un véhicule de police municipale, type break, équipé pour la brigade cynophile – achat d'un montant de 27.094,72 € TTC.
- Devis-contrat de la Ste Ledjam pour la réalisation de la prestation « solution de vidéo-conférence sur Ip » ou retransmission sur internet de 3 séances du Conseil Municipal d'un montant de 7.176 € H.T.

- Défense des intérêts de la commune dans le recours engagé contre les permis de construire délivrés pour la propriété sise 10bis rue Hamelin.
- Nomination de Maître Farge dans le litige lié au dysfonctionnement du système de chauffage de la crèche Pom Pouce.
- Contrat de cession avec la Ste Zizanie pour un spectacle d'échassiers dans le cadre de l'animation « les francofloralies » du samedi 25 avril 2009 d'un montant de 1.582,50 € TTC.
- Marché public d'entretien des « Luminos 1 » pour la lutte contre les insectes volants à la cuisine centrale avec la Ste Rentokil pour un montant de 289,43 € TTC, la première année.
- Marché n°09BAT012 – Fourniture et pose d'une alarme anti-intrusion à la Police Municipale avec la Ste Sodal d'un montant fixé à 6.896,30 € TTC.
- Convention avec l'Association (AIDIL) pour une formation intitulée « Répartition des rôles entre élus et administratifs dans la conduite de projet pour Madame Michaut-Nicolae d'un montant de 680 € TTC.
- Contrat de cession avec la Ste Spectacles en liberté pour le spectacle « la malle à chapeaux » dans le cadre des animations des Franconcofloralies du samedi 25 avril 2009 dont le montant de la prestation s'élève à 420,- € TTC.
- Contrat avec la Ste Drole de Labo pour une animation de deux ateliers « le laser » et « la fibre optique » dans le cadre de la fête de l'Enfance/Jeunesse du 14 juin 2009 d'un montant de 2.411,14 € TTC.
- Virement de crédits n°2 au titre de l'année 2009 – Budget Ville.
- Marché n°09ENF028 – Organisation de 2 stages d'initiation à l'équitation pour les enfants des centres de loisirs durant les vacances d'été 2009 d'un montant de 3.300 € TTC.
- Sortie d'inventaire des véhicules appartenant à la Commune : Citroën Jumpy.
- Marché n°09INF024 – Achat et mise en service de Microsoft Exchange 2007 d'un montant de 61.644,05 € TTC.
- Animations structures gonflables avec la Sarl Blanger Organisation dans le cadre de la fête de l'Enfance/Jeunesse du 14 juin 2009 pour un montant de 5023,20 € TTC.
- Animation : Arthur le robot avec la Sarl Blanger Organisation dans le cadre de la fête de l'Enfance/Jeunesse du 14 juin 2009 pour un montant de 1002,67 € TTC.
- Convention pour une formation professionnelle avec l'Association Précaution pour 2 participants pour un total de 750 € TTC.
- Convention pour une formation professionnelle avec l'Association Précaution pour 2 participants pour un total de 500 € TTC.
- Marché n°08CSL099 – Contrôle d'accès et billetterie informatisés du CSL avec la Ste OEM Terminals & Smart Objects pour un montant de 81.372,37 €.
- Remise en état du réseau de réception TV hertzien – Logements de fonction du Groupe Scolaire Ferdinand Buisson dont le montant s'élève à 6307,82 € TTC.
- Contrat de location d'un ensemble modulaire d'une superficie de 15m² avec la Ste Modulobase au 7 rue de la Mare des Noues pour un montant de 215,28 € TTC.
- Marché n°09BAT020 – Réhabilitation des menuiseries extérieures de l'école maternelle de la Côte Rotie avec la Ste Ponte Fermetures pour un montant de 47.200,47 € TTC.
- Convention pour une formation professionnelle au Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active pour une participante dont le montant s'élève à 393 € TTC.
- Animations structures trampolines et circuit karting avec la Sarl IDS Animations dans le cadre de la fête de quartier de l'Epine Guyon du 16 mai 2009 pour un montant de 1.973,40 € TTC.
- Marché n°09ACH027 – Fourniture d'articles de quincaillerie avec la Ste Legallais Bouchard.
- Contrat de cession avec l'Association la Croche Cœur pour la mise en place d'ateliers d'initiation aux percussions pour des jeunes de 10 à 15 ans en préparation de la fête de quartier Montédour le 28 juin pour un montant de 550 € TTC.
- Contrat de cession avec la Ste Arivas Productions pour la présentation d'un spectacle « Antonio Rivas Quintet » dans le cadre de la fête de quartier Fontaine Bertin du 27 juin 2009 d'un montant de 3000 € TTC.

- Contrat de cession avec la Cie Sterenn pour la présentation d'un spectacle « Monsieur Wilson » dans le cadre de la fête de quartier Fontaine Bertin du 27 juin 2009 d'un montant de 1600 € TTC.
- Contrat de cession avec la Cie Carnage Production pour la présentation d'un spectacle dans le cadre de la fête de quartier Fontaine Bertin du 27 juin 2009 d'un montant de 3065,60 € TTC.
- Contrat de cession avec la Ste Credo Music pour la présentation d'un spectacle « Rafistol » en préparation de la fête de quartier Montédour le 28 juin pour un montant de 2004,68 € TTC.
- Contrat de cession avec la Cie Bis Repetita pour la présentation d'un spectacle « 360 » en préparation de la fête de quartier Montédour le 28 juin pour un montant de 4056,10 € TTC.
- Sortie d'inventaire des véhicules appartenant à la Commune (Peugeot 106) pour destruction.

QUESTION DIVERSE

OBJET : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil)

En raison de la démission de Mme Annie DIDELET le 16 octobre 2008, alors Adjoint au Maire et représentante de la Commune au sein de l'IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil), il convient de désigner un nouveau représentant, issu du Conseil Municipal : Mme Marie-Christine CAVECCHI, 1^{er} Adjoint au Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, désigne Mme Marie-Christine CAVECCHI, afin de représenter la commune au sein des différentes instances de l'IFAC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

A Franconville, le 26 juin
2009

**Le Maire
Parlementaire honoraire**

Francis DELATTRE